2018

Rapport d'activité

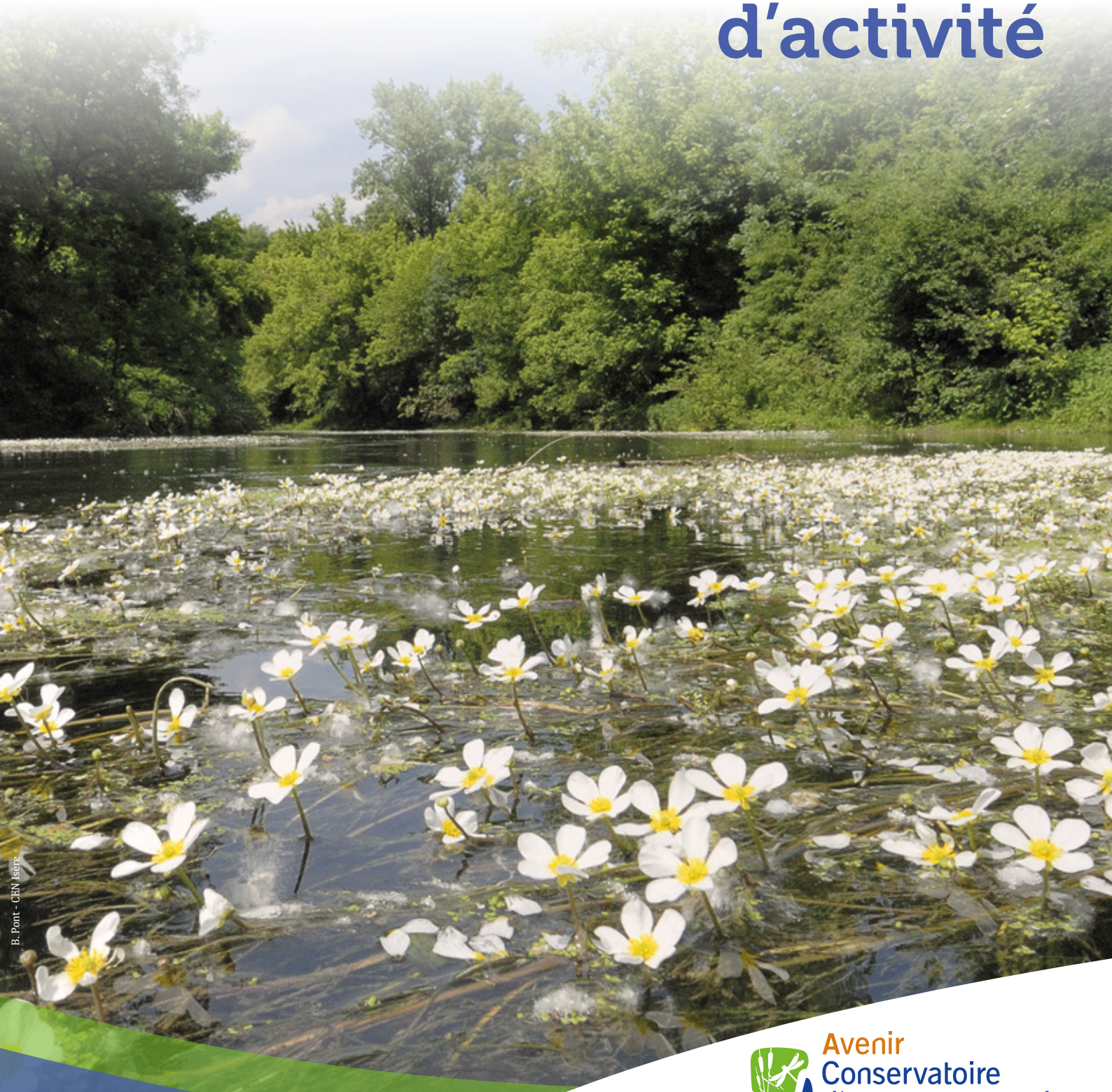

B. Pont - CEN Isère

Avenir
Conservatoire
d'espaces naturels
Isère

▲ **Île de la Platière**
B. Pont - CEN Isère

Sommaire

Rapport moral 3

Gestion des sites 4

Connaître 13

Assistance territoriale 14

Communication 18

Vie de l'association 19

Bilan financier 21

◀ **Azuré commun (*Polyommatus icarus*)**
M. Siméan - CEN Isère

Rapport moral

“Malgré une année particulièrement compliquée en matière de ressources humaines et la démission du Président Jean-Luc Fornoni fin 2018, l'implication sans faille de tous les membres du Bureau et de l'équipe salariée a permis de maintenir un cap cohérent.

Cette dernière année, les six Conservatoires d'espaces naturels d'Auvergne-Rhône-Alpes ont travaillé de concert pour élaborer un nouveau Plan d'Action Quinquennal (PAQ) 2018-2022 avec la DREAL et la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Ce travail a reçu l'approbation du Préfet de Région et du Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et s'est traduit par la signature d'un nouvel agrément des 6 CEN à la fin de l'année.

La conférence permanente des Présidents des six CEN d'Auvergne-Rhône-Alpes a désigné Jean-Yves Chetaille, président du CEN Rhône-Alpes, comme interlocuteur de la Région et de la DREAL. Il sera épaulé par Michel Delmas, président du CEN Savoie, et d'Éliane Auberger, présidente du CEN Auvergne.

Cet agrément est la reconnaissance de notre engagement dans la définition et la mise en œuvre des politiques publiques : la sensibilisation, la communication et l'animation des réseaux, le transfert de compétences ainsi que le suivi, l'évaluation des actions et notre contribution à leur information.

Historiquement, le CEN Isère a assuré la compétence «recensement des zones humides», ce nouveau Plan d'Action Quinquennal (PAQ) le désigne comme chef de file de l'objectif «accompagner la mise en place des mesures compensatoires» lorsque les aménagements des territoires affectent les milieux naturels et les espèces. Ainsi, en 2018, le CEN Isère a apporté son expertise à EDF pour les sites de la Romanche et également auprès du Département et de Grenoble-Alpes Métropole pour le dé-remblaiement d'une parcelle sur l'Espace Naturel Sensible associatif de l'étang de Mai.

Dans le cadre des Contrats Verts et Bleus qui assurent les continuités écologiques, le CEN Isère a poursuivi son accompagnement sur ceux de la Bourbre, de Grenoble-Alpes Métropole et de Bièvre Valloire.

En 2018, Monsieur Jean Chiaro, Sous-Préfet de Vienne, a souhaité rencontrer le CEN et visiter la Réserve naturelle nationale de l'Île de la Platière pour s'en faire expliquer le fonctionnement, les aménagements spécifiques et son importance à la croisée de plusieurs départements. Il s'agit là d'une des plus grandes Réserves Naturelles le long du Rhône ayant un fort enjeu environnemental de forêts alluviales.

L'année à venir verra l'arrivée d'un(e) Président(e) qui aura besoin de tout l'appui des membres du bureau, du CA et de toute l'implication des salariés et de la direction renforcée par une nouvelle responsable scientifique.

Dans cet esprit, il devra tout mettre en œuvre pour améliorer la gouvernance et le fonctionnement de la structure, et ainsi représenter au mieux le CEN Isère auprès des partenaires institutionnels et associatifs. L'objectif du CEN reste toujours la préservation de la biodiversité, la pérennisation et le renforcement des actions sur les milieux naturels dont il a la charge ou pour lesquels son expertise et son aide sont sollicitées.

Merci à tous ● ”

Mesdames et messieurs les membres du Bureau
du Conservatoire d'espaces naturels Isère • Avenir

Gestion des sites

88 propriétaires en relation avec le CEN Isère pour une maîtrise foncière et d'usage

23 notaires en relation avec le CEN Isère

18 sites avec une animation foncière en cours

La Maîtrise Foncière et d'Usage (MFU)

Les chiffres présentés cette année font apparaître des résultats assez différents des années précédentes, car nous avons ajusté notre façon de catégoriser les surfaces sur lesquelles nous travaillons. Nous distinguons les surfaces en Maîtrise Foncière et d'Usage (MFU) des surfaces sur lesquelles le Conservatoire travaille en assistance technique ou de gestion.
La MFU désigne les parcelles sur lesquelles le CEN a une maîtrise, que ce soit une maîtrise foncière quand il s'agit de l'acquisition des parcelles, ou d'usage quand il s'agir de la signature d'une convention avec un propriétaire.
En plus de cela, nous travaillons sur environ 2700 ha en assistance technique ou de gestion (plans de gestions, inventaires, conseils de gestions, mesures compensatoires…).
La MFU est répartie telle que le montre le graphique selon les types de milieux.

Le CEN Isère possède une maîtrise réelle sur un peu plus de 530 ha sur le département, soit un peu moins d'un tiers du foncier de nos sites.

Types de maîtrise foncière et d'usage sur les sites du Conservatoire

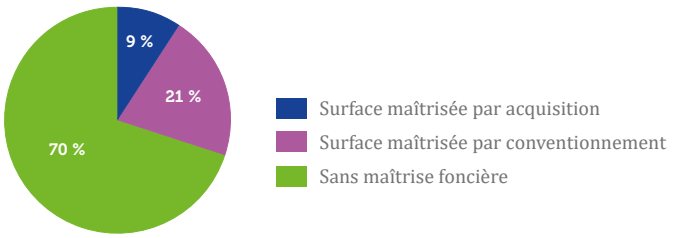

Répartition par types de milieux

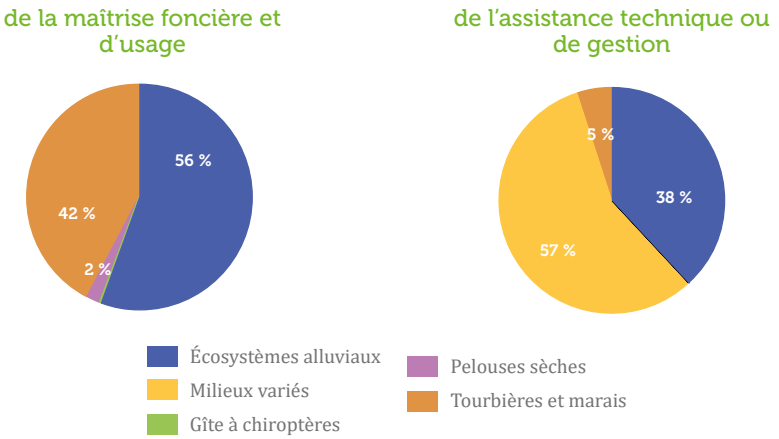

On peut voir que la répartition des milieux concernés par l'assistance technique ou de gestion est différente de celle de la MFU (le camp de Chambaran venant fortement gonfler le chiffre des «milieux variés»).

J.-L. Grossi - CEN Isère

Les sites en gestion en 2018

Tour d'horizon des différents types de sites en gestion

- Réserve naturelle nationale
- Site du CEN Isère labellisé ENS
- Site du CEN Isère non labellisé ENS
- ENS local communal géré en partenariat avec le CEN Isère
- ENS local communal bénéficiant d'une assistance technique
- Autre site bénéficiant d'une assistance technique

SITE Arrêté préfectoral de protection de biotope

G. Pasquier - CEN Isère

Les sites conservatoires

La préservation des espaces naturels par la maitrise foncière ou d'usage des sites est une mission «originelle» de l'ensemble des Conservatoires d'espaces naturels de France. Ce préalable est nécessaire à la réalisation des opérations de gestion établies dans des documents de planifications appelés plans de gestion. Ces plans définissent sur des pas de temps de 5 ou 10 ans les actions à mettre en œuvre en les déclinant annuellement, comme par exemple le pâturage mis en place en 2018 sur le marais des Engenières, la fauche des prairies, la restauration hydraulique… mais également la gestion courante et la maintenance au quotidien de la qualité des sites, des infrastructures de contention des animaux qui pâturent, des ouvrages de contrôle et gestion des niveaux d'eau. Ces actions sont moins spectaculaires mais toutes aussi nécessaires au maintien de la richesse des sites. ●

La clôture posée en 2018 sur le marais des Engenières devrait permettre la mise en place d'une gestion pâturée sur ce site ▲
G. Pasquier - CEN Isère

Vers une gestion pâturée pour le marais des Engenières

Localisé sur la commune de Sassenage, le marais des Engenières bénéficie d'une protection par un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (2002) et il est labellisé Espace Naturel Sensible associatif depuis 2005. Le CEN Isère est gestionnaire de cet espace naturel en partenariat avec la commune, la société Vicat et les propriétaires privés.

L'action du Conservatoire se base sur un plan de gestion qui cadre les opérations à mettre en œuvre pour préserver et restaurer cette zone humide en fonction des enjeux environnementaux et des usages du site.

La préservation des prairies humides fait partie d'un des objectifs à long terme du plan de gestion. Pour atteindre cet objectif, deux techniques de gestion de la végétation ont été sélectionnées. Sur la partie la plus humide, la fauche avec exportation de la matière a été privilégiée alors que sur la partie la moins sensible, il a été décidé de remettre en place du pâturage extensif avec l'aide des acteurs locaux. Pour mener à bien ce pâturage, il était indispensable de disposer des équipements nécessaires.

Les travaux préparatoires réalisés en 2016 ont consisté à la suppression de l'ancienne clôture par l'entreprise d'insertion CISI (Vif). L'entreprise de travaux agricoles FINET est intervenue en complément pour broyer les ronciers de taille importante.

En 2018, c'est l'entreprise Rival environnement qui est intervenue pour poser près de 735 m de clôture fixe avec des piquets en bois non traité et du fil ronce. La création de deux mares abreuvoirs permettra l'accès à l'eau pour les animaux. Un parc de contention a également été créé pour manipuler les animaux en toute sécurité. Pour optimiser le pâturage et répondre à l'objectif de préservation des prairies humides, des clôtures mobiles seront installées pour subdiviser la surface de pâturage de 2,5 ha et réaliser une rotation du troupeau. L'ensemble de ces travaux de gestion des milieux naturels ont fait l'objet en amont d'une autorisation des services de l'État au titre de l'APPB. Un appel à candidature sera lancé en 2019 auprès des agriculteurs locaux pour trouver un partenaire qui souhaite s'inscrire dans cette démarche et installer ses animaux sur le marais des Engenières. ●

→ *Financeurs : État, Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse*

La gestion courante des sites conservatoires

Dans les colonnes de nos publications, nous vous parlons régulièrement des opérations exemplaires ou d'envergure qui sont conduites sur les sites du Conservatoire, mais il faut savoir que cela ne représente pas la plus grande partie de notre activité. En effet, bon nombre d'actions conduites sur les sites relèvent de la gestion courante et de la maintenance au quotidien de la qualité des sites.

Ces actions conduites souvent dans l'ombre des grandes opérations de restauration sont néanmoins les garantes du succès de la restauration puis de l'entretien d'un milieu, d'un état dynamique de la végétation.
La grande majorité des sites gérés par le Conservatoire sont des milieux ouverts (bas marais alcalins, marais, prairies humides…). La plupart de ces milieux nécessitent de l'entretien courant soit pour reprendre des activités anciennes de pâturage ou de fauche après abandon par l'agriculture, soit pour installer du pâturage et/ou de la fauche sur des espaces après restauration. Situé pour bon nombre en plaine, un pâturage par des chevaux en régie a même été mis en place afin de pallier l'absence d'éleveur dans certains secteurs isérois.
Le pâturage est un mode d'entretien des prairies humides de bas marais alcalin largement utilisé par le CEN. En termes de surface, il est à peu près équivalent à la pratique de la fauche. Ce pâturage est réalisé pour la moitié en régie pour l'autre moitié grâce à des partenariats agricoles.
Sont impliqués dans ces actions : les coordinateurs des sites, le responsable travaux et les agents de terrain qui sont les yeux, les oreilles et les bras du Conservatoire. Ils sont les derniers maillons d'une chaine d'intervention. Par ailleurs, leur présence sur les sites liée au pâturage ou à la fauche des milieux ouverts permet d'assurer une veille écologique sur le site en collectant une série d'informations primordiales pour la bonne gestion du site (niveaux d'eau, intensité du pâturage, phénologie des espèces cibles, intérêt du pâturage mixte…).
À coté de ces deux grands types d'opérations liés à la gestion courante, il existe toute une série de petites actions que l'on classe souvent dans le génie écologique. Ces opérations sont structurantes et peuvent avoir un impact important sur la gestion des sites sans que cela soit très spectaculaire ou forcément chronophage. On citera, par exemple, l'entretien des mares, des merlons de redistribution de l'eau de surface, le suivi des clôtures, l'élagage des haies, l'entretien des sentiers ouverts au public et des aménagements pédagogiques… ●

Quelques actions courantes faites en 2018 sur les sites en gestion

Entretien de la digue sur le marais d'Avalon (Saint-Maximin)
CEN Isère

Tournée hebdomadaire de veille sur les chevaux en pâturage sur l'Étang de Mai (Tullins)
P. Fisch - CEN Isère

Relevé des niveaux d'eau sur le marais de la Léchère (Tignieu-Jameyzieu)
CEN Isère

Fauche de la prairie humide sur la tufière du Moulin de Vallière (Montalieu-Vercieu)
CEN Isère

La Réserve naturelle nationale de l'Île de la Platière

▲ **Les animations de terrain contribuent à l'ancrage territorial**
CEN Isère

Le plan de gestion 2008-2017 de la Réserve naturelle est entré en phase d'évaluation en 2018. Parmi les différentes facettes de cette évaluation, le diagnostic d'ancrage territorial constitue une action innovante et importante. Il s'agit d'évaluer la perception de la Réserve naturelle par les acteurs locaux à l'issue de ce plan de gestion qui est marqué par d'importantes actions de réhabilitation du Rhône. ●

Le diagnostic d'ancrage territorial

Ce travail a été confié à un prestataire, Gilles Armani, anthropologue ayant une longue expérience du fleuve et des riverains. La méthodologie utilisée est celle de l'outil de diagnostic et de suivi de l'ancrage territorial d'une Réserve naturelle récemment élaboré par Réserves Naturelles de France. Cet outil préconise de procéder à une enquête de type qualitatif par entretiens semi-directifs auprès des acteurs représentatifs du territoire en interaction actuelle ou potentielle avec la Réserve. 34 entretiens ont été conduits avec les collectivités (communes riveraines, offices de tourisme, Département de l'Isère, Parc naturel régional du Pilat…), les acteurs locaux et usagers (agriculteurs, représentants de la chasse et de la pêche, associations locales, enseignants), des scientifiques et l'administration.
Pour les collectivités, les relations sont en partie déterminées par la configuration géographique avec une différence de perception entre les deux rives : en rive gauche (Isère) un poumon vert faisant contre-point à l'espace urbain, industriel et commercial, en rive droite (Ardèche, Loire), un paysage protecteur du paysage industriel. Toutes les collectivités identifient un enjeu fort sur la gestion de l'eau et la préservation de cette ressource.
Les différents volets du programme de restauration du Rhône sont appréciés différemment :

- L'augmentation du débit réservé fait l'unanimité mais ce débit reste considéré comme insuffisant par de nombreux acteurs qui conservent l'image du fleuve qu'ils ont connu avant l'aménagement hydro-électrique.
- La restauration des lônes est également appréciée, mais un doute sur l'efficacité à long terme en relation avec le coût est exprimé par une partie des acteurs.
- La perception du démontage d'une partie des ouvrages de navigation obsolètes (casiers Girardon) est l'action la moins comprise : sentiment diffus d'un intérêt par rapport au risque inondation mais incompréhension de l'objectif poursuivi (dynamique fluviale), crainte de remise en mouvement d'alluvions pollués, regret de voir disparaitre des éléments jugés patrimoniaux.

Les usagers historiques (agriculteurs, chasseurs, pêcheurs) expriment tous un sentiment de dépossession de leur territoire. Ils sont en attente de plus d'écoute et d'échanges pour parvenir à une gestion intégrant plus leur activité.
La réglementation suscite de nombreuses incompréhensions, son application est jugée trop sévère (amendes élevées). Ses conséquences positives sur la sérénité du site et la diminution des « mauvaises fréquentations » sont néanmoins perçues.
Des partenariats fructueux existent avec une collaboration de longue date sur les plans scientifiques (chercheurs), techniques (Compagnie nationale du Rhône) et pédagogiques (écoles du territoire, club nautique pour les affuts castors, la nature dans l'usine avec la société TREDI).
Au chapitre des perspectives, la Réserve naturelle apporte une plus-value de sens pour un territoire de confins en limite de trois départements et trois communautés de communes. Elle constitue un cœur de nature sur un corridor écologique d'importance régionale entre Pilat et Bonnevaux. La véloroute Viarhona pourrait structurer les déplacements doux autour de cet îlot de nature.
En conclusion, l'ancrage territorial de la Réserve est déjà existant mais l'image est ternie par les conflits liés à la règlementation. D'importants potentiels de travail existent avec un réseau d'acteurs diversifié et ouvert pour un meilleur partage des valeurs. Ce travail apporte en outre des indicateurs pertinents pour suivre à long terme l'ancrage territorial et analyser l'effet des actions de sensibilisation au fleuve. ●

Télécharger le rapport sur http://www.ile.platiere.reserves-naturelles.org/

La ressource en eau, un enjeu majeur de la Réserve naturelle ▲
CEN Isère

→ *Financeurs : Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, Compagnie Nationale du Rhône,*

G. Maillet - CEN Isère

La Réserve naturelle nationale de la Tourbière du Grand Lemps

Instaurée fin 1993, la Réserve naturelle nationale protège l'exceptionnelle mosaïque d'habitats de l'une des plus belles tourbières mixtes du département. Le CEN Isère en est le gestionnaire désigné par l'État depuis 1995. Il est également l'animateur du site Natura 2000 correspondant à l'essentiel du bassin versant de la tourbière. Les deux techniciens affectés localement et spécifiquement à la gestion du site ont en charge la mise en œuvre du deuxième plan de gestion (2010-2019) et du document d'objectifs Natura 2000 révisé en 2014. ●

Inventaire d'une majorité silencieuse qui devrait pourtant faire le buzzz…

G. Maillet - CEN Isère

Quand on pense connaître trois espèces de pollinisateurs en citant l'abeille, le bourdon et la guêpe, il s'agit en fait de 10 000 espèces différentes rien que pour la France métropolitaine !
Pour y voir plus clair, un programme d'étude est porté par Réserves Naturelles de France et regroupe 12 Réserves naturelles. Il est basé sur un protocole standardisé de capture des hyménoptères pollinisateurs par assiettes colorées remplies d'eau et installées 24h dans les habitats naturels toutes les 4 semaines de mai à septembre. Sur le Grand Lemps, c'est Anthony Herbin qui s'est piqué au jeu de leur identification en les classant par familles lors de son service civique. En plus des captures 2018, s'ajoutent les plus de 5000 individus issus de l'inventaire des syrphes par tente Malaise et disponibles en collection.
Pour se mettre à niveau au début du programme, une formation rassemblant 12 participants et partenaires du projet a été organisée et hébergée début février à Châbons.
Le projet pédagogique 2017/18 destiné aux écoles riveraines a par ailleurs porté sur les pollens et le rôle crucial des pollinisateurs sur lesquels de lourdes menaces pèsent. ●

→ *Financeurs : État, Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse*

Clore une parcelle pour l'ouverture du milieu

La parcelle embuissonnée de 5 ha qui avait été restaurée par broyages et fauches successives entre 2010 et 2014 grâce au financement d'un premier contrat Natura 2000 fait l'objet d'un second sur 2017-2021 visant à ce que la dynamique végétale redevienne naturelle en retrouvant un équilibre grâce à l'action de gros herbivores.
Grâce à l'aide d'un chantier d'insertion, d'une classe de bac pro Gestion des Milieux Naturels et de la Faune sauvage (GMNF) de la Maison Familiale et Rurale (MFR) de Vif et les stagiaires présents, les 1,2 km du périmètre de la parcelle, inaccessible aux engins, ont pu être défrichés pour faire passer une clôture agricole de 700 piquets de châtaignier (avec chicanes, jambages et porte) et près de 4 km de barbelés. Le rang du bas a été fixé assez haut à 50 cm pour que la faune sauvage ne soit pas gênée. L'observation montre que cela fonctionne même pour des sangliers en pleine course !
Une convention a été signée pour que des vaches jersiaises d'un élevage bio situé à une quinzaine de kilomètres du site viennent pâturer au printemps 2019. ●

→ *Financeur : État*

La dynamique végétale… un frein pour le Liparis de Loesel

Un suivi spécifique est nécessaire pour tenter d'évaluer l'état de conservation de cette discrète orchidée qui présente ici l'une de ses stations françaises les plus étendues.

Cinq ans après le premier état des lieux complet, c'est Robin Garambois qui s'est chargé, lors de son stage, du travail harassant de prospection dans l'inextricable et coupante végétation du marais afin de redélimiter les aires de présence. Le comptage des pieds de liparis le long de trois transects de 100 mètres de longueur disposés aléatoirement a également été effectué comme tous les deux ans. Les informations ainsi obtenues semblent nous montrer une régression marquée de la surface occupée par l'espèce, du nombre d'aires et de l'occurrence de l'y rencontrer au hasard.
Pour mettre en perspective ces résultats, une sonde et un piézomètre automatiques ont été installés pour enregistrer la température de l'air et la lumière au ras du sol, ainsi que les variations de niveau d'eau stationnelle. Tout ce travail est coordonné par le Conservatoire Botanique National Alpin (CBNA) qui pilote le Plan National d'Action (PNA) sur la région.
2018 fait suite à une année exceptionnellement sèche où le radeau de la tourbière alcaline s'est retrouvé longtemps exondé, ce qui a favorisé la densification de la végétation herbacée et la colonisation par les ligneux. Pour restaurer une dynamique naturelle qui offre des plages de lumière au liparis, la seule option sur la zone centrale de la tourbière inondée, la fauche et le brûlis étant impossibles, serait de compléter avec d'autres herbivores le travail qui n'est actuellement effectué que par les sangliers… ●

→ ***Financeurs : État, Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse***

Mesures compensatoires

Le développement des territoires entraîne des aménagements qui affectent parfois de manière irréversible les milieux naturels et les espèces qui y vivent. La localisation et l'ampleur de ces aménagements sont évaluées et validées par l'État et l'autorité environnementale compétente, dans le cadre défini par le code de l'Environnement. Les missions d'expertises des Conservatoires d'espaces naturels auprès des organismes d'aménagement contraints de mettre en place des mesures compensatoires sont maintenant inscrites dans le plan d'action quinquennal 2018-2022 établi par les CEN d'Auvergne-Rhône-Alpes à la demande de la Région.
En 2018, Le CEN Isère a ainsi apporté son expertise et ses conseils dans l'accompagnement de la mise en œuvre des mesures compensatoires entre autres sur les sites EDF de la vallée de la Romanche. Une démarche de compensation a également été engagée sur le site de l'Étang de Mai.

Accompagnement d'EDF dans la renaturation de sites de la vallée de la Romanche

Dans le cadre de la mise en œuvre de mesures compensatoires liées à la construction de la centrale hydroélectrique et du barrage-prise d'eau sur la Romanche, EDF s'est engagé dans plusieurs opérations de renaturation ou de restauration des différentes zones impactées par ce projet global. Le CEN Isère accompagne EDF dans ces démarches depuis 2011.
Ainsi, dans la continuité de ce travail de partenariat engagé depuis plusieurs années, afin notamment de mettre œuvre le premier plan de gestion des deux sites compensatoires sur l'Île Falcon et autour du Pont de Gavet, le CEN Isère a réalisé en 2018 un bilan de ce plan de gestion. Sur les 39 opérations prévues dans cette programmation 2013-2017, 68 % ont été réalisées (26), 27 % ont été partiellement réalisées (11) et 5 % n'ont pas été réalisées (2 opérations d'inventaires). L'objectif de renaturation globale est en grande partie atteint notamment grâce à la remise en état de terrains qui étaient urbanisés (routes, bâtiments et jardins d'ornement). La problématique des espèces exotiques est cependant toujours bien présente sur le site. Le pâturage annuel, mené en partenariat avec les éleveurs locaux, est un outil précieux pour réguler, voire faire régresser les espèces végétales exotiques dont certaines sont envahissantes.
Suite à ce bilan, le CEN Isère a élaboré le deuxième plan de gestion et une nouvelle programmation 2018-2022 a été engagée. Ainsi, en 2018, ce nouveau plan de gestion a conforté la poursuite du pâturage tournant ayant pour objectif principal de maintenir le milieu bocager sur l'Île Falcon et de finaliser l'aménagement de l'ancien four communal afin de le rendre accueillant pour la faune.
Parallèlement à cela, dès la fin 2017 et courant 2018, le CEN Isère a réalisé une notice de préconisations de gestion pour un autre site en bordure de la Romanche : le barrage-prise d'eau de Livet, qui doit faire l'objet d'une renaturation des terrains remaniés suite au chantier de construction (cf. photo).
Les principaux objectifs à long terme de cette notice sont :

- reconstituer et maintenir une mosaïque d'habitats pour les espèces ciblées par l'arrêté préfectoral ;
- restaurer et maintenir la continuité écologique de part et d'autre de l'ouvrage de prise d'eau ;
- éradiquer les espèces exotiques envahissantes.

Partant d'une «page blanche», et dans la continuité d'opérations de renaturation par semis et plantations, les 5 années de cette première notice de gestion permettront d'observer, d'être à l'écoute des dynamiques naturelles en place et de les orienter au mieux, si nécessaire.

→ Financeur : EDF

Barrage-prise d'eau de Livet
B. Bonhomme - CEN Isère

Renaturation d'une prairie à l'Étang de Mai

Une grosse opération de déremblaiement vient d'être réalisée sur la commune de Tullins sur le site de l'Étang de Mai. Deux opérations se sont succédées dans le temps sur cette ancienne décharge datant du milieu des années 70. L'une portée par le Département de l'Isère qui avait besoin de mettre en place des mesures compensatoires (1 200 m^2) suite à la création du nouveau pont reliant Saint-Quentin-sur-Isère à Tullins. La seconde opération à l'initiative de Grenoble-Alpes Métropole (environ 5 000 m^2) visait elle à compenser l'aménagement d'une aire d'accueil des gens du voyage en zone humide sur la commune de Vizille.
La première tranche réalisée en 2017 est aujourd'hui en phase de renaturation, les suivis scientifiques réalisés durant l'été 2018 ont montré la pertinence de l'action : une flore autochtone est en cours d'installation, l'Agrion de mercure (une libellule protégée à l'échelle européenne et nationale) utilise le site au quotidien. La seconde tranche en 2018 s'est déployée en continuité de la première afin de supprimer le remblai. Des découvertes de pollution des matériaux aux hydrocarbures ont quelque peu ralenti la procédure et compromis la disparition totale du remblai du fait de l'importance des coûts de traitement des polluants.
Ces deux chantiers ont nécessité des mesures particulières afin de gérer la présence de la Renouée du Japon, une espèce exotique envahissante qui était bien présente sur le site. Les terres contaminées ont été exportées en centre spécialisé pour être enfouies en profondeur. Les résultats de ces deux premières étapes sont encourageants. Le site de l'Étang de Mai devrait ainsi être débarrassé d'un remblai de près de 7 000 m^2 et d'un gros foyer de Renouée. Pour que la réussite soit complète, il reste à trouver un aménageur ayant besoin d'environ 1 000 m^2, qui viendra, au travers de ses mesures compensatoires, achever la renaturation de cet espace remarquable où subsistait un gros point noir, le remblai, doublé d'une espèce à problème, la Renouée, qui pour l'instant semble inscrite au rang des souvenirs puisqu'elle n'a pas fait sa réapparition en 2018.
Un petit film de 5 minutes retrace une partie de cette histoire de renaturation. Il est consultable sur la chaine YouTube du Conservatoire (vous pouvez vous abonner !). ●

→ Financeurs : Grenoble Alpes Métropole, Département de l'Isère

◀ **Avant et après le déremblaiment de l'Étang de Mai** ▶

N. Biron et A. Merlin - CEN Isère

les Conservatoires d'espaces naturels Auvergne-Rhône-Alpes

Le CEN Isère, référent PAQ mesures compensatoires

L'année 2018 aura vu la parution d'un nouveau Plan d'Action Quinquennal (PAQ) 2018-2022, établi entre l'État, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et les six CEN d'Auvergne-Rhône-Alpes, qui définit conjointement un programme d'actions en faveur de la biodiversité.
Au sein des six CEN et pour chacun des objectifs opérationnels du nouveau PAQ, «un chef de file» assurera la coordination des actions engagées à l'échelle de la région Auvergne-Rhône-Alpes.
Le CEN Isère a en charge l'objectif opérationnel 2B intitulé «accompagner la mise en œuvre de la compensation». Ce volet comprend :

- **l'accompagnement des acteurs territoriaux dans la définition et/ou la mise en œuvre de leur projet de compensation ;**
- **l'étude et la contribution à l'émergence de sites naturels de compensation (SNC) ;**
- **le déploiement de nouveaux outils fonciers (Obligation Réelle Environnementale (ORE), fonds de dotation, fondation reconnue d'utilité publique…) permettant la sécurisation sur le long terme de la vocation écologique des sites ;**
- **la mutualisation et la capitalisation des expériences de compensation à l'échelle des six CEN et participation aux groupes de travail régionaux associant d'autres partenaires (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), Centre d'Échanges et de Ressources Foncières (CERF), Conservatoires Botaniques Nationaux (CBN), etc.). ●**

→ Financeurs : DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, Région Auvergne-Rhône-Alpes

▲ **Zone humide de Malessard**
N. Biron - CEN Isère

Partenariats

Plusieurs partenariats avec des structures publiques et privées se sont maintenus en 2018. Le Conservatoire continue ses missions d'aide auprès des communes de l'Isère pour la gestion des Espaces Naturels Sensibles (ENS) communaux comme sur le marais du Gouret (Saint-Quentin-sur-Isère) avec la réouverture d'un boisement pour favoriser le développement de la Gratiole officinale. Des entreprises ont également établi des conventions avec le CEN Isère pour qu'il apporte son expertise en tant que scientifique gestionnaire, comme pour la zone humide de Malessard (EDF). Sur le volet plus technique, les agents de terrain du CEN Isère sont allés prêter main forte au CEN Savoie pour quelques travaux d'entretien courant sur des sites savoyards. ●

La zone humide de Malessard

En 2017, le Centre Nucléaire de Production d'Électricité (CNPE) de Saint-Alban a sollicité le CEN Isère afin de mettre en place un programme de gestion visant à restaurer et pérenniser l'intérêt écologique d'une zone humide située à proximité du site. Suite à la signature d'une convention avec EDF, les prospections nécessaires à la construction du diagnostic environnemental du site ont pu débuter en 2018. Ces prospections comprenaient de nombreux inventaires, suivis et évaluations permettant de mieux appréhender le site et d'en proposer une gestion cohérente.

La zone humide de Malessard (19 ha) est située sur deux anciens méandres du Rhône de Saint-Alban-du-Rhône et Saint-Maurice-l'Exil. En plus d'une mosaïque de milieux humides comprenant marais, roselières et boisements humides (dont une petite aulnaie marécageuse), le site comprend une pelouse sèche située sur le front d'une terrasse fluvioglaciaire.
Les prospections réalisées en 2018 ont complété les quelques inventaires préexistants. Ainsi, un peu plus de 400 espèces animales et végétales sont maintenant connues sur ce site. Les données de la LPO (portail participatif faune-isere.org) ont d'ailleurs pu être mobilisées, cette association étant également propriétaire d'une petite partie du site. On trouvera par exemple le Castor, l'Agrion de Mercure (libellule) ou encore l'Ophioglosse commun (fougère).
Le diagnostic environnemental est maintenant terminé et rédigé. Les enjeux et objectifs à long terme sont également clairement identifiés. Un diagnostic socio-économique sera mené pour compléter le registre des actions à mener sur ce site. ●

→ *Financeur : EDF*

Les actions sur les sites du CEN Savoie

Conservatoire d'espaces naturels Savoie

Une convention de partenariat des filières techniques des CEN Isère et CEN Savoie a été établie en 2018 dans le cadre de la mutualisation de compétences techniques pour la réalisation de travaux sur les espaces naturels gérés par le CEN Savoie. Pascal Fisch et Patrick Suchet, agents techniques du CEN Isère, ont passé une vingtaine de jours en Savoie dans le cadre de cette convention. Le tableau ci-contre fait état des actions réalisées sur quelques sites savoyards. ●

Travaux d'entretien réalisés sur les sites du CEN Savoie en 2018

Sites du CEN Savoie	Communes	Types d'intervention
Lone Mollard Nord	Vions	Écorçage de peupliers
Marais de Billième	Billième	Fauche précoce du solidage
Marais de la Gare	Lépin-le-Lac	Fauche du solidage sans export
Marais de la Marine	Le Montcel	Fauche avec exportation
Marais de Saint-Jean-de-Chevelu	Saint-Jean-de-Chevelu	Fauche précoce du solidage
Marais des Bauches	Drumettaz-Clarafond	Coupe de rejets de ligneux Fauche précoce de solidage Fauche tardive
Marais des Bruchères	La Bridoire	Fauche de solidage
Marais des Chassettes	Challes-les-Eaux	Fauche de solidage
Marais du Lac	La Thuile	Fauche précoce de solidage
Marais du Mas Duclos	Montagnole	Fauche de bas-marais

▲ **Vue de la colline de Comboire**
N. Biron - CEN Isère

Connaître pour mieux gérer

Connaître, protéger, gérer, valoriser, telles sont les quatre missions fondamentales que se sont donnés tous les Conservatoires d'espaces naturels de France. La première est incontournable car, pour protéger au mieux les milieux naturels, il est indispensable de les connaître.
Pour ce faire, le CEN Isère conduit des inventaires en milieux naturels à l'échelle du département en y associant largement les acteurs fournisseurs de données naturalistes (associations naturalistes, associations locales de protection de la nature, Conservatoire botanique national alpin, etc.). Ces inventaires de référence doivent d'une part permettre aux décideurs et aux porteurs de projets de disposer des informations sur la localisation de certains milieux naturels à fort enjeu, mais également de définir les priorités d'intervention du Conservatoire et de l'ensemble des acteurs de la préservation de la biodiversité.
Le CEN Isère participe ainsi au protocole RhôMéO, à l'échelle du bassin versant Rhône Méditerranée Corse pour une meilleure connaissance des espèces en présence. À une échelle plus locale, il a réalisé le document de planification (plan de gestion) sur la colline de Comboire, entre Claix et Seyssins. ●

Un plan de gestion pour la colline de Comboire

En 2018, le CEN a été mandaté pour élaborer le premier plan de gestion du récent Espace Naturel Sensible Intercommunal de la colline de Comboire, géré par les communes de Claix et Seyssins (2019-2023).
Durant l'année 2018, un diagnostic a été réalisé grâce à une phase de terrain, complétée par la création d'un groupe de travail sur la fréquentation et la mise en place de comités de pilotage. Ces réunions de concertation, regroupant divers acteurs, ont permis de dégager les enjeux et problématiques du site, de définir les objectifs de gestion et de faire émerger des idées d'actions à mener. Cette phase s'est vue clôturée en octobre 2018 par la réalisation d'un comité de site.
La fin de l'année a été consacrée à la construction d'un programme d'actions sur cinq ans permettant d'atteindre les objectifs de gestion. Afin de mener à bien cette mission, une étroite collaboration a été établie entre les gestionnaires, les acteurs et le CEN. La première action de ce plan de gestion devrait voir le jour au printemps 2019. ●

→ *Financeurs : Communes de Claix et de Seyssins*

Les suivis scientifiques RhôMéO

Le programme RhôMéO (Rhône Méditerranée Observatoire) a été élaboré entre 2009 et 2013 par les Conservatoires d'espaces naturels rhônalpins et d'autres acteurs du territoire Rhône-Méditerranée-Corse grâce à la participation et au financement de l'Agence de l'eau. Ce programme, axé sur la connaissance et l'évaluation des zones humides, s'est concrétisé avec la création d'une série de 13 indicateurs (hydrologiques, chimiques, biologiques) permettant de suivre, dans le temps, l'état de conservation des zones humides à l'échelle du bassin versant.
Durant la phase d'élaboration de ce programme RhôMéO, le CEN Isère a largement contribué à son développement en étant rédacteur des volets amphibiens et odonates et en testant sur ses sites, les différents indicateurs. Il a bénéficié à ce titre d'un état des lieux relativement complet de l'état de conservation de ces zones humides. L'emploi de ces indicateurs à un pas de temps prédéfini permet de vérifier la pertinence des travaux de gestion engagés et d'évaluer l'évolution de leur état de conservation.
Le tableau suivant présente le déploiement de protocoles standardisés sur les différents sites du CEN et une zone humide appartenant à EDF sur Saint-Alban-du-Rhône.
Amphibiens, flore et odonates sont les indicateurs les plus régulièrement suivis sur les sites du CEN Isère. L'ensemble des indicateurs est disponible sur le site internet de la boîte à outil RhôMéO (rhomeo-bao.fr). ●

Sites de prospection	Inventaires RhôMéO faits en 2018
Marais de Berland	Amphibiens
Confluence de la Bourbre et du Catelan	Amphibiens
Marais de Charvas	Amphibiens
Marais de Cras	Flore
RNN Platière	Odonates, Flore
Vallée de l'Hien	Amphibiens
Zone humide de Malessard (EDF)	Odonates

→ *Financeurs : Région Auvergne-Rhône-Alpes, Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, Département de l'Isère et EDF*

Site d'escalade des Saillants du Gua (Le Gua) pour lequel un diagnostic a été réalisé dans le cadre du PDESI
M. Juton - CEN Isère

Assistance territoriale

Accompagnement des politiques territoriales de préservation du patrimoine naturel

Le CEN Isère apporte son conseil et son expertise en matière de gestion des espaces naturels dans les projets d'aménagement des collectivités territoriales qui en ont besoin. Que ce soit à l'échelle du département, d'un massif, d'une communauté de communes ou encore d'un bassin versant. En 2018, les thématiques des projets qui ont nécessité l'assistance du Conservatoire ont eu trait aux sports de pleine nature, aux projets de développement de l'agriculture locale, à la préservation des zones humides ou encore à la restauration des continuités écologiques.

Le Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI)

Le CEN Isère assure, à l'échelle du département, le pilotage de la démarche environnementale du PDESI en collaboration avec les acteurs des sports de nature, les collectivités et les associations environnementales afin d'assurer une prise en compte optimale de la sensibilité des milieux naturels sur les sites et espaces sportifs. Cela passe notamment par la rédaction de diagnostics sur les sites de pratique existants ou sur les projets d'équipement pour évaluer les enjeux environnementaux et leurs interactions avec les activités sportives. En croisant les données naturalistes avec les différentes pratiques sportives s'exerçant sur un site de sport de nature, le CEN Isère s'assure que la pratique sportive est compatible avec le respect du milieu naturel et, dans le cas contraire, il propose des solutions adaptées.

En complément, le bureau d'étude Diagnostic nature assure une partie de la rédaction des diagnostics. Depuis 9 ans, le CEN a donc rédigé plus d'une trentaine de diagnostics environnementaux sur des sites de vol libre, d'escalade, de VTT, de spéléologie, de via corda, de via ferrata ou de course d'orientation permanente.

La mission du CEN Isère s'est élargie à un travail de suivi et d'observation de l'évolution des milieux naturels et des espèces sur plus d'une cinquantaine de sites labellisés par le PDESI. Il est en effet nécessaire de suivre, quand cela en donne lieu, la mise en œuvre des recommandations de gestion émises lors des diagnostics afin de s'assurer que les solutions proposées sont efficaces pour préserver les enjeux environnementaux.

Depuis deux ans, cette démarche a permis de prendre de l'ampleur en changeant d'échelle d'évaluation des enjeux au niveau de territoires comme le Vercors ou Grenoble-Alpes Métropole. Dans cette optique, le CEN Isère et la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade de l'Isère (FFME) ont mené l'inventaire exhaustif des sites d'escalade de l'agglomération grenobloise pour croiser les enjeux environnementaux et sportifs avec les enjeux de la Métropole, avec comme perspective d'arriver à une stratégie de développement harmonieux de cette activité sur l'agglomération.

→ *Financeur : Département de l'Isère*

▲ **Alpage du Collet (Allevard et La Chapelle-du-Bard)**
A. Pagano - CEN Isère

Projets agro-environnementaux et climatiques et plans pastoraux territoriaux

Les projets agro-environnementaux et climatiques (PAEC)

Les dernières moutures des projets agro-environnementaux et climatiques ont émergé en 2014. La finalité des PAEC est de maintenir des pratiques agricoles adaptées ou d'encourager les changements de pratiques nécessaires pour répondre aux enjeux agro-environnementaux identifiés sur un territoire donné, selon les orientations de la stratégie régionale (qualité de l'eau, biodiversité, maintien des prairies permanentes…).
En 2014, le CEN Isère avait contribué à l'élaboration du PAEC du massif de Belledonne. Depuis, il suit ou accompagne chaque année plusieurs PAEC dans le département : Belledonne, Oisans, Bièvre-Valloire, 4 Vallées, Chartreuse…
Au cours de l'année 2018, le CEN Isère a notamment réalisé des diagnostics écologiques d'exploitations en Belledonne, en lien direct avec les exploitants mettant en œuvre des mesures de retard de fauche. De plus, toujours sur ce même massif, des suivis de parcelles en pelouses sèches ont été effectués avec l'objectif, à terme, d'évaluer l'impact de la mise en œuvre de mesures dites «prairies fleuries» sur ces milieux remarquables.
Par ailleurs, une visite de terrain sur l'alpage du Collet (communes d'Allevard et La Chapelle-du-Bard) a été réalisée dans le cadre du suivi de la Mesure Agroenvironnementales et Climatiques (MAEC) contractualisée par le groupement pastoral du Collet d'Allevard (plan de gestion éco-pastoral). La visite, qui a été réalisée avec la Fédération des Alpages de l'Isère (FAI) et le berger responsable du troupeau de bovins en place sur l'alpage, avait pour objectif d'évaluer la bonne adaptation des pratiques pastorales en place par rapport aux habitats naturels présents et à leur état de conservation. ●

→ *Financeur : Département de l'Isère*

Les plans pastoraux territoriaux (PPT)

Ce sont des plans quinquennaux d'actions en faveur du pastoralisme. Ils soutiennent les investissements matériels (travaux et équipements d'améliorations pastorales) et immatériels (diagnostics et études, actions de communication, expérimentations...) à l'échelle d'un petit territoire ou d'un massif pastoral. Ils sont menés de manière concertée avec l'ensemble des acteurs de ce territoire et doivent répondre aux objectifs de mise en valeur des espaces pastoraux.
Entre autres objectifs, ils doivent garantir la préservation et l'entretien des espaces remarquables que sont les espaces pastoraux (les estives, alpages et zones de parcours) et ainsi être en cohérence avec la préservation des ressources naturelles que fournissent ces milieux prairiaux.
Comme chaque année, le CEN Isère a contribué au suivi de plusieurs PPT en Isère, notamment au travers des réunions des comités de pilotage pour le Trièves, le massif de Belledonne, le Vercors 4 Montagnes, le massif de Chartreuse ou encore le massif de l'Oisans.
Par ailleurs, le CEN Isère a participé à la lecture et la rédaction d'avis (via la plateforme «Edelweiss») concernant les fiches-projet des différents travaux, projets et aménagements programmés dans le cadre des PTT en Isère. Il s'agit notamment de porter à connaissance les enjeux zones humides, et plus globalement les enjeux biodiversité sur les alpages, et d'émettre des préconisations liées à la période, l'emplacement ou aux modalités des travaux. ●

→ *Financeurs : Région Auvergne-Rhône-Alpes*

Le SAGE de l'Est lyonnais

Le territoire de l'Est lyonnais fait l'objet d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), approuvé par le préfet en 2009. Il constitue un outil de planification visant une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau. La Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE de l'Est lyonnais, qui est l'instance de gouvernance, de concertation et d'élaboration du SAGE, suit sa mise en œuvre.
Le Département du Rhône est la structure porteuse. Il assure à ce titre le secrétariat administratif et technique de la démarche ainsi que la maîtrise d'ouvrage de certaines études ou actions liées au SAGE. Le périmètre du SAGE inclut 31 communes de l'Est lyonnais (12 sur la métropole de Lyon, 14 dans le département du Rhône et 5 dans l'Isère).
Le périmètre du SAGE délimite un territoire qui représente un «bassin versant hydrogéologique» d'environ 400 km^2 et comporte 3 aquifères principaux qui sont des masses d'eau au titre du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE).
Le SAGE prend également en considération les milieux aquatiques superficiels comme le réseau hydrographique de l'île de Miribel-Jonage, les bassins versants du Ratapon et de l'Ozon et les zones humides.
Le 7 juillet 2017, la CLE du SAGE a validé le Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) de la nappe de l'Est lyonnais, permettant de définir des objectifs quantitatifs traduits sous la forme de Volumes Maximums Prélevables (VMP). En 2018, la décision d'entamer une étude sur le fonctionnement hydrologique du marais de Charvas et la définition des VMP a été validée, les premiers échanges et réunions ont eu lieu en fin d'année et se poursuivront en 2019. ●

→ *Financeurs : Région Auvergne-Rhône-Alpes et Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse*

Liste des principales procédures suivies en 2018

Opérations relevant de l'animation technique zones humides

- SDAGE Rhône-Méditerranée (Commission géographique Isère Drôme Ardèche) *(C. Balmain)*

Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)

- Bièvre Liers Valloire *(M. Juton et G. Maillet)*
- Drac Romanche *(A. Pagano)*
- Bourbre *(J.-L. Grossi)*
- Est lyonnais *(J.-L. Grossi)*
- Molasse Miocène du Bas Dauphiné *(C. Rageade)*

Contrat de bassins

- Guiers-Aiguebelette *(C. Balmain)*

Contrats de rivières

- Romanche *(A. Pagano)*
- Quatre vallées *(M. Juton)*
- Paladru-Fure-Morge-Olon *(C. Balmain)*
- Drac *(A. Pagano)*
- Bourbre *(J.-L. Grossi)*
- *Sud-Grésivaudan (C. Rageade)*

Opérations relevant du SRCE (Contrats Vert et Bleu - CVB) et des SCOT

- CVB Bièvre-Valloire *(A. Pagano et L. Lécuyer)*
- Corridor Grand Pilat *(B. Pont)*
- CVB Grenoble-Alpes Métropole *(M. Juton et L. Lécuyer)*
- CVB Bourbre *(J.-L. Grossi et L. Lécuyer)*
- Réseau des porteurs de Contrats Verts et Bleus *(A. Pagano)*
- SCOT Rives du Rhône *(B. Pont)*

Autres opérations

- Animation territoriale / Inventaire Pelouses sèches de l'Isère *(A. Pagano)*
- LEADER Belledonne *(A. Pagano)*
- Plans pastoraux territoriaux *(A. Pagano)*
- Plateforme environnementale du Parc naturel régional de Chartreuse *(C. Balmain)*
- Projets Agro-Environnementaux et Climatiques *(A. Pagano et G. Maillet)*
- Comité de pilotage du Pôle Gestion *(C. Balmain)*
- Flore Sentinelle *(M. Juton)*
- Comité de pilotage du programme Rhoneco *(B. Pont)*

Les commissions officielles

Le CEN Isère est membre d'une trentaine de commissions officielles au sein desquelles sa désignation a généralement fait l'objet d'arrêtés préfectoraux. La présence régulière à ces commissions représente plusieurs dizaines de réunions par an et des centaines d'heures de travail.

Liste des principales commissions officielles où siège le Conservatoire d'espaces naturels Isère

En gras : Le CEN Isère était présent aux réunions en 2018

Commissions départementales

- **Espaces, Sites et Itinéraires (CDESI) *(M. Juton)***
- Aménagement Foncier (CDAF)
- Présentation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF)
- **Comité Scientifique et Technique des ENS du département (CST) *(C. Balmain, C. Rageade et J.-L. Grossi)***
- **Comité technique départemental SAFER *(P. Marnat et M. Humbert)***

Commissions locales

Comités consultatifs

- **RNN des îles du Haut-Rhône *(J.-L. Grossi)***
- RNN de la Tourbière du Grand Lemps
- **RNN de l'île de la Platière *(C. Balmain)***
- **RNN des Hauts-Plateaux du Vercors (en représentation du CEN Rhône-Alpes)**
- RNN des Hauts de Chartreuse
- **RNN du lac Luitel *(M. Juton)***

Comités de gestion

- RNR de l'étang de Saint-Bonnet
- **RNR de l'étang de Mépieu *(J.-L. Grossi)***
- RNR de l'étang de Haute-Jarrie
- **RNR des Isles du Drac *(A. Pagano)***

Comités de pilotage sites Natura 2000

- **Tourbières de Saint-Laurent-du-Pont *(C. Balmain)***
- Cembraie, pelouses, lacs et tourbières de Belledonne de Chamrousse au Grand Colon
- Landes, pelouses, forêts remarquables et habitats rocheux des hauts plateaux de Chartreuse et de ses versants
- Marais alcalin de l'Ainan et Bavonne
- Étangs, landes, vallons tourbeux humides et ruisseaux à écrevisses de Chambaran
- **Milieux alluviaux et aquatiques de l'île de la Platière *(C. Le Borgne)***
- **Landes, tourbières et habitats rocheux du Massif du Taillefer *(A. Pagano)***
- **Prairies à orchidées, tufières et grottes de la Bourne et de son cours *(M. Juton)***
- **Milieux alluviaux, pelouses steppiques et pessières du bassin de Bourg-d'Oisans *(A. Pagano)***

Comités de rivières

- Drac
- Quatre vallées
- **Bassin Guiers-Aiguebelette *(C. Balmain)***
- **Romanche *(A. Pagano)***
- **Paladru - Fure - Morge - Olon *(C. Balmain)***

Comités techniques de Plans Locaux d'Urbanismes Intercommunaux (PLUI)

- **Annonay Rhône Agglo *(B. Pont)***
- **Bièvre Est *(G. Maillet)***

Autres commissions locales

- **Commission «Milieux aquatiques» - SAGE Bièvre-Liers-Valloire *(M. Juton)***
- **Comité de programmation LEADER Belledonne *(A. Pagano)***
- **Comité de pilotage « zones humides » du contrat de rivières Paladru-Fure-Morge-Olon *(B. Bonhomme et C. Balmain)***
- **Comité de pilotage «zones humides» du contrat de bassin Guiers-Aigubelette *(C. Rageade, C. Balmain et B. Bonhomme)***
- **Comité de pilotage du Plan de Gestion Quantitative de la Ressource en Eau (PGRE) - Nappe de Péage-de-Roussillon *(B. Pont)***

Autres commissions hors département

- **Commission patrimoine naturel de RNF *(G. Maillet, B. Pont)***
- **Congrés RNF *(B. Pont)***
- **Séminaire des CEN**

Les Contrats Verts et Bleus (CVB)

Les contrats verts et bleus ont pour objectif de préserver et restaurer les continuités écologiques d'un territoire via un programme d'actions planifié sur cinq ans. Ces contrats soutiennent les acteurs locaux dans la mise en place de projets opérationnels qui relient développement du territoire et maintien de la trame verte et bleue.

Bourbre

Ce contrat Vert et Bleu, validé en juin 2017 par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, a continué sa phase opérationnelle en 2018. Les demandes de financement se sont avérées compliquées et la fiche action «sensibilisation/formation aux espèces invasives pour les scolaires» a dû être abandonnée pour l'instant. Concernant les autres actions portées par le CEN, une stagiaire de l'université de Lille, Laurène Demange, et Jean-Luc Grossi ont travaillé pendant six mois sur deux actions : la création et la restauration de mares communales. En 2019, grâce à ce travail fait en partenariat avec les mairies, des mares seront créées ou restaurées sur les territoires de 6 communes. De plus, l'assistance scientifique et technique au Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Bourbre (SMABB), porteur du CVB, a continué avec, par exemple, un appui sur le suivi de l'intégration de la Trame Verte et Bleue dans les PLU/PLUi, l'organisation de réunions entre partenaires du contrat et les communes pour présenter leurs actions, ou l'élaboration d'un film portant sur les services rendus par la Trame verte et bleue.

→ Financeurs : Agence de l'eau RMC, Région Auvergne-Rhône-Alpes

Grenoble-Alpes Métropole

Durant la deuxième année de mise en œuvre du contrat vert et bleu Grenoble-Alpes Métropole, le CEN a poursuivi son assistance technique et scientifique auprès du porteur pour l'animation et la mise en œuvre de l'ensemble des actions du CVB métropolitain. En dehors du suivi des gros chantiers de restauration de la zone humide du parc de l'Île d'Amour (terminé), de la ZAC du Saut du moine (en cours) et de l'espace naturel du Bois des Sablons (en cours), le CEN a été particulièrement investi dans le suivi du premier appel à projet «La trame verte et bleue dans les villes et villages». Dans ce cadre, le CEN accompagne les communes dans le montage du dossier de candidature et, une fois sélectionné, continue son accompagnement sur les questions administratives (financement) et la mise en place des travaux. Par exemple, le CEN a assisté la commune de Montchaboud, plus petite commune de la Métropole, sur leur projet de préservation de pelouses sèches et le sentier pédagogique. En tout en 2018, le CEN aura ainsi accompagné six communes qui continueront d'être suivies en 2019 ainsi que les nouvelles communes qui souhaiteront postuler au dispositif.

→ Financeurs : Région Auvergne-Rhône-Alpes, Grenoble-Alpes Métropole, autofinancement

Le bilan à mi-parcours, outil d'évaluation et taux de réalisation des actions

Dans le cadre du CVB Bièvre-Valloire, le CEN Isère a réalisé le bilan à mi-parcours du programme d'actions. Pour cela, il a fallu compiler l'état d'avancement des différentes actions des maîtres d'ouvrage afin d'obtenir un bilan technique et financier des actions. Sur 57 actions initialement programmées : 6 ont été réalisées et sont terminées, 32 sont en cours de réalisation, 9 restent à lancer, 2 n'ont été que partiellement réalisées, 8 n'ont pas été réalisées ou sont abandonnées. La redistribution des fonds non consommés a ainsi permis la modification de 5 actions existantes et l'émergence de 14 nouvelles actions dont 2 portées par le CEN : «Communication globale du CVB» et des animations scolaires sur «Les grands prédateurs dans le paysage».
L'accompagnement au bilan à mi-parcours va être également engagé en 2019 sur les deux autres CVB suivis par le CEN Isère : la Bourbre et Grenoble Alpes-Métropole.

Bièvre-Valloire

L'année 2018 a été importante pour le Contrat vert et bleu Bièvre-Valloire du fait de la réalisation du bilan à mi-parcours (voir encadré). Le CEN Isère a également poursuivi un travail d'animation et d'accompagnement conséquent. En effet, il a assuré l'organisation et l'animation des comités techniques et de pilotage, la coordination de groupes de travail thématiques (trame bleue, communication globale), le dépôt des demandes de financement et l'élaboration du bilan à mi-parcours. Par ailleurs, dans le cadre du suivi du projet mené par l'ISARA sur la perméabilité des espaces agricoles, le CEN a participé à un groupe de travail méthodologique et à une sortie sur le terrain, Bièvre-Valloire étant l'un des sites ciblés spécifiquement par cette étude. Les premiers résultats ont été présentés lors d'un groupe technique en décembre.

→ Financeurs : Région Auvergne-Rhône-Alpes, SIAHBLV, autofinancement

Communication

Faire connaître nos activités localement

Le renouveau du site internet du CEN Isère, qui se veut plus réactif et plus à même de refléter les actualités du Conservatoire, a répondu aux attentes puisque sa fréquentation a augmenté de 9 % en un an (69 044 visites en 2018 contre 62 500 en 2017). Les démarches d'appropriation locale ont fait partie des opérations de communication en 2018 avec l'organisation de plusieurs manifestations grand public. Ces opérations ont trouvé un public intéressé et curieux et ont bien été relayées par la presse locale. ●

Quelques rendez-vous nationaux pour la découverte du patrimoine naturel près de chez soi

En 2018, le CEN Isère a organisé des sorties «nature» auprès du grand public tout au long de l'année. Inscrites dans le cadre d'opérations nationales, elles ont été l'occasion pour nous de parler de nos activités, de la préservation de milieux naturels près de chez soi, de faire découvrir des espèces animales et végétales locales malconnues de la majorité ou encore de nettoyer un marais. En 2018, environ 250 adultes et enfants se sont donc joints à nous dans le cadre notamment de Fréquence grenouille et des Chantiers d'automne (Fédération des Conservatoires d'espaces naturels), de la Fête des mares (Société nationale de protection de la nature). La presse était également au rendez-vous avec quatre articles dans la presse écrite et un reportage télévisé pour l'opération fréquence grenouille sur la Réserve naturelle nationale de la Tourbière du Grand Lemps. ●

Fête des mares sur les mares de la Pelisse (Cessieu)
A. Merlin - CEN Isère

Article de presse

Dauphiné libéré du 12 novembre 2018

Chantier d'automne au marais des Engenières

SASSENAGE

Le marais des Engenières a été nettoyé de ses déchets

Des mégots de cigarettes, des emballages de bonbons, des morceaux de plastique... Les bénévoles de l'association Environnement et Nature Sassenage (ENS) ont ramassé une multitude de déchets, ce samedi, au bord de la route du marais des Engenières.

"Les gens ne se bouquent pas pour l'écologie"

L'opération de nettoyage était organisée par le Conservatoire d'espaces naturels Isère, en collaboration avec l'ENS. Ce dernier a pour mission de préserver les sites naturels, en protégeant les espèces animales et végétales qui y vivent. « Le marais des Engenières est un espace naturel sensible, détaille Anouk Merlin, chargée de communication et documentation au Conservatoire. Il est en zone périurbaine, donc fortement touché par les déchets que les gens peuvent jeter ». Le Conservatoire avait invité les Sassenageois à participer au nettoyage, mais seulement 14 personnes, toutes adhérentes de l'ENS, ont répondu présentes. Deux membres des services techniques de la mairie leur ont prêté main-forte. « Les gens se bouquent pour la hausse du prix de l'essence, mais pas pour l'écologie », lance Elisabeth Prédeux, 65 ans, membre de l'ENS depuis un an et demi. Au fur et à mesure de l'après-midi, les déchets récoltés ont pris de plus en plus de place : des pneus de vélo, des bidons, et même une machine à laver. Ce nettoyage était d'autant plus important que le Conservatoire envisage de créer, d'ici à 2020, un véritable sentier pour faire découvrir le marais aux habitants.

Justine DUTTON-BOUSSON

Le chantier de nettoyage a duré deux heures.

« Je suis convaincue qu'il faut commencer par de petits gestes »

Sac poubelle à la main et sourire aux lèvres, Audrey Guery, la vice-présidente d'Environnement et nature Sassenage, ne regrette pas d'avoir passé son après-midi au marais des Engenières. Pour elle, « c'est le projet qu'il y a derrière qui est important. Je suis convaincue qu'il faut commencer par de petits gestes pour préserver l'environnement. Et le lieu est beau, pourquoi je n'aurais pas envie de passer mon samedi dans un endroit pareil ? »

Audrey Guery veut que chacun arrête de jeter n'importe où.

"Il faudrait demander aux jeunes de faire cette expérience"

René Blumet, 80 ans, sorte le marais à la recherche du moindre petit déchet. Ce retraité a adhéré à l'association Environnement et Nature Sassenage il y a cinq ans, « au départ pour marcher avec des collègues», sourit-il. Depuis, il participe aux actions car son intérêt pour la nature a pris le dessus. « On a trouvé beaucoup de plastique, souligne-t-il. Il faudrait demander aux jeunes de faire cette expérience, pour qu'ils soient sensibilisés ».

René Blumet a apprécié « nettoyer en équipe ».

Deux nouvelles vidéos visibles sur internet

Depuis juin 2016, le CEN Isère possède sa propre chaîne YouTube. En 2018, deux vidéos ont été tournées. Elles sont toutes les deux visibles sur cette chaîne. La première présente l'animation faite au camp militaire de Chambaran dans le cadre de la Fête des mares et la deuxième illustre le traitement de la Renouée du Japon à l'étang de Mai (première vidéo d'une série sur la luttes contre les espèces végétales envahissantes). ●

Pour consulter nos vidéos, rendez-vous sur notre site internet www.cen-isere.org ou directement sur notre chaîne YouTube

→ *Financeurs : Agence de l'eau RMC, Région Auvergne-Rhône-Alpes*

25 CDI

25,17 Équivalents temps plein

9 CDD

11 Stagiaires

Vie de l'association

Nos instances statutaires ont été sollicitées lors de 6 conseils d'administration et de 13 bureaux au cours de l'année 2018. L'assemblée générale 2017, organisée le 5 juin 2018 sur la commune de Vourey, commune du Président, a été l'occasion de présenter le travail de gestion du marais des Goureux depuis 1993 et de mettre en avant le partenariat avec un éleveur local qui fait pâturer un troupeau d'une dizaine de vaches sur l'ensemble du site. L'assemblée générale extraordinaire a approuvé les modifications de nos statuts : référence à l'Économie sociale et solidaire du CEN, entrée de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, du Préfet de l'Isère ainsi que du Département dans le collège des membres de droits, diminution du quorum dans le cadre de modifications des statuts et de la dissolution de l'association, mise en place d'un conseil scientifique des 6 CEN d'Auvergne-Rhône-Alpes.

L'équipe salariée en 2018

- **Xavier ARBEZ** - Chargé de SIG/Réseau -Remplacement David MICHALLET
- **Frederi BAC** - Responsable de communication et animation ENEDD - Antenne Platière
- **Céline BALMAIN** - Directrice par intérim / Responsable études et projets
- **Nicolas BIRON** - Chargé d'études
- **Baptiste BONHOMME** - Chargé d'études
- **Nicolas DEBARD** - Agent technique d'entretien d'espaces naturels - Antenne Platière
- **Claire DUHEM** - Assistante budgétaire
- **Pascal FISCH** - Agent technique d'entretien d'espaces naturels
- **Christian FRÉGAT** - Garde Technicien- Antenne Platière
- **Jean-Luc GROSSI** - Chargé de projets
- **Anthony HERBIN** - Service civique - Du 18/12/2017 au 17/06/2018 - Antenne Grand Lemps
- **Maxime HUMBERT** - Chargé de contractualisation foncière - Remplacement Pauline MARNAT
- **Mathieu JUTON** - Chargé de projets
- **Aurélien LABROCHE** - Chargé d'études Flore et Habitats- Antenne Platière
- **Coralie LE BORGNE** - Chargée de missions Natura 2000 - Antenne Platière
- **Nathalie LE CARRE** - Responsable administrative et financière - Antenne Platière
- **Lou LÉCUYER** - Chargée de missions
- **Jérémie LUCAS** - Technicien Animateur - Antenne Grand Lemps
- **Grégory MAILLET** - Conservateur - Antenne Grand Lemps
- **Pauline MARNAT** - Chargée de contractualisation foncière
- **Anouk MERLIN** - Chargée de communication et de gestion documentaire
- **Samuel MESNIL** - Technicien Animateur - Antenne Platière
- **David MICHALLET** - Chargé de SIG/Réseau
- **Audrey PAGANO** - Chargée de projets
- **Guillaume PASQUIER** - Responsable travaux
- **Corinne PILATO** - Assistante administrative et comptable - Remplacement Pauline TOURÉ
- **Bernard PONT** - Conservateur/ Responsable d'antenne- Antenne Platière
- **Yves PRAT MAIRET** - Chargé d'études- Antenne Platière
- **Aubry NAUDY** - Chargé d'études
- **Houria PUJOLREU** - Responsable administrative et financière
- **Julie RACINNE** - Technicienne Animatrice - Antenne Platière
- **Charline RAGEADE** - Chargée de missions
- **Marjorie SIMÉAN** - Chargée d'études
- **Patrick SUCHET** - Agent technique d'entretien d'espaces naturels
- **Pauline TOURÉ** - Assistante de gestion
- **Bruno VEILLET** - Directeur

Les stagiaires 2018

- **Laurène DEMANGE** - Animer la restauration ou la création de mares communales sur la base d'un appel à projets - MASTER 2 Gestion et évolution de la biodiversité - Université des Sciences et Technologies de Lille - Du 05/03 au 31/08/2018 - Siège
- **Julie GARAMBOIS** - Entretien des espaces naturels - BAC PRO Gestion des milieux naturels et de la faune - Maison familiale et rurale de Vif - Du 25/09/2017 au 12/04/2018 (en alternance) - Antenne Grand Lemps
- **Robin GARAMBOIS** - BTS Gestion et Protection de la Nature - LEGTA Lozère de Saint-Chély-d'Apcher - Du 02/07 au 31/08/2018 - Antenne Grand Lemps
- **Mama KHAYALI** - Gestion administrative - Seconde BAC PRO Gestion administrative - Lycée Louise Michel de Grenoble - Du 26/02 au 30/03/2018 - Siège
- **Séraphin MANGEART** - Suivi des amphibiens et du réseau mares de la Réserve du Grand Lemps - MASTER 1 Biodiversité, Écologie et Évolution - Université Grenoble Alpes - Du 03/04 au 29/06/2018 - Antenne Grand Lemps
- **Pauline MARION** - Entretien et suivi des milieux naturels et des infrastructures - Terminale Gestion des milieux naturels et de la faune - Maison familiale et rurale de Vif - Du 10/09/18 au 15/02/19 (en alternance) - Antenne Grand Lemps
- **Matthis MÉDINAS** - Stage d'orientation professionnelle - Seconde générale et technologique - Lycée Agrotechnologique d'Annonay - Du 03/04 au 06/04/2018 - Antenne Platière
- **Maïté MILIAN** - Suivi de la migration prénuptiale des Amphibiens vers la Tourbière du Grand-Lemps - BTSA Gestion et Protection de la Nature - Institut National Supérieur des Sciences Agronomiques de l'alimentation et de l'environnement de Dijon - Du 12/02 au 11/03/2018 (projet tuteuré) - Antenne Grand Lemps
- **Anaïs ROLLIN** - Gestion administrative - Première BAC PRO Gestion administrative - Lycée Jacques Prévert de Fontaine - Du 04/06 au 13/07/2018 - Siège
- **Alexandre SANCTOS-COTTIN** - Première BAC PRO Gestion des milieux naturels et de la faune - Maison familiale et rurale de Vif - Du 21/05/2018 au 06/07/2018 (en alternance) - Antenne Grand Lemps
- **Marjorie SIMÉAN** - Élaboration du plan de gestion de l'espace naturel sensible de la colline de Comboire - MASTER 2 Ingénieur agronome - École Supérieure Agronomique de Toulouse - Du 05/03 au 07/09/2018 (projet tuteuré) - Siège

1er collège • Collectivités

En orange : les membres du bureau du CEN Isère

Mairie de Beaufort
Patrick VAUDAINE
Adjoint
Christiane D'ORNANO *(suppl.)*
Conseillère municipale

Mairie de Châbons
Christophe PARNET
Conseiller municipal
Philippe CHARLETY *(suppl.)*
Conseiller municipal

Mairie de Chapareillan
Fabien PANEÏ
Conseiller municipal
David FRANCO *(suppl.)*
Conseiller municipal

Mairie de Claix
Christophe REVIL
Adjoint
Jean-Louis BOUCHAUD *(suppl.)*
Conseiller municipal

Mairie du Grand-Lemps
Claude RAVEL
CEN 38 • Vice-Présidente
Adjointe
François DEVINCRE *(suppl.)*
Conseiller municipal

Mairie de Jarrie
Jean-Pierre AUBERTEL
Adjoint
Ivan DELAITRE *(suppl.)*
Adjoint

Mairie de Sablons
Denis MAZARD
Conseiller municipal
Claudius THOMAS *(suppl.)*
Adjoint

Mairie de Saint-Égrève
Catherine HADDAD
CEN 38 • Secrétaire générale
Adjointe
Benjamin COIFFARD *(suppl.)*
Conseiller municipal délégué

Mairie de Saint-Laurent du Pont
Christophe RUELLE
Conseiller municipal
Christiane MOLLARET *(suppl.)*
Adjointe

Mairie de Saint-Quentin-Fallavier
Charles NECTOUX
Conseiller municipal
Henri HOURIEZ *(suppl.)*
Conseiller municipal

Mairie de Sassenage
Jérôme BOETTI DI CASTANO
Adjoint
Jean-Philippe VEAU *(suppl.)*
Conseiller municipal

Mairie de Vourey
Jean-Luc FORNONI
CEN38 • Président
Représentant la commune
Hugues VIDELIER *(suppl.)*
Conseiller municipal

Grenoble-Alpes Métropole
Jérôme DUTRONCY
Vice-Président
suppléant non désigné

2e collège • Fédérations et associations

Chambre d'agriculture de l'Isère
André COPPARD
CEN 38 • Vice-Président
Administrateur
Sébastien PONCET *(suppl.)*
Administrateur

Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature (FRAPNA)
Sophie D'HERBOMEZ-PROVOST
CEN 38 • Trésorière
Secrétaire générale
Chantal GEHIN *(suppl.)*
Présidente

Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO Isère)
Gérard GOUJON
Administrateur
Daniel THONON *(suppl.)*
Administrateur

Fédération Départementale de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de l'Isère (FDPPMAI)
Hervé BONZI
Président
Pascal RIONDET *(suppl.)*
Vice-président

Fédération Départementale des Chasseurs de l'Isère (FDCI)
Antoine GRAIN
Administrateur
Estelle LAUER *(suppl.)*
Ingénieur projet

Comité Départemental de la Randonnée Pédestre
Claude REIBEL
Administrateur
Georges MELCHERS *(suppl.)*
Vice-président

Société botanique Dominique Villars - Gentiana
Jean-Guy BAYON
Administrateur
Charline RAGEADE *(suppl.)*
Administratrice

Fédération des Alpages de l'Isère (FAI)
Bruno CARAGUEL
Chargé de la coordination
suppléant non désigné

3e collège • Personnes qualifiées

Rachel ANTHOINE
Responsable Pôle paysage CAUE
Serge GROS *(suppl.)*
Directeur CAUE
Pierre-Eymard BIRON
Conservateur de Réserve Naturelle
Jean-Marc FERRO *(suppl.)*
Pédagogie de l'environnement
Jean-Christophe CLÉMENT
CEN 38 • Secrétaire général adjoint
Scientifique • Maître de conférence
Mathieu LEFEBVRE *(suppl.)*
Scientifique • Chargé de collections botaniques
Pascal DUPONT
Spécialiste lépidoptères
Bernard CRESSENS *(suppl.)*
Ancien Directeur • Conseiller municipal

▲ **Les membres du Conseil d'administration lors de l'assemblée génrale du 5 juin 2018**
A. Merlin - CEN Isère

Membres de droit

Région Auvergne-Rhône-Alpes *(titulaire non désigné)*

Préfecture de l'Isère
Représentant de M. le Préfet

Direction Départementale des Territoires
Clémentine BLIGNY

Département de l'Isère
Fabien MULYK

Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes
Jean-Yves CHETAILLE
Président

Association des Maires et Adjoints de l'Isère
Roger COHARD
Maire de Le Cheylas

Bilan financier

Sophie D'Herbomez-Provost
Trésorière

L'analyse de la comptabilité de 2018 reflète à nouveau un exercice satisfaisant dans la continuité des années précédentes.

- **Le total des produits représente 1 683 202 € (près de 4 % de plus par rapport à 2017), dont 20 % pour l'antenne de la Platière (339 195 €).**
- **Le total des produits d'exploitation de l'association augmente légèrement de près de 7 % pour passer à 1 634 313 € (dont 1 288 129 € de subventions sur projets et marchés de gestion).**
- **Le résultat d'exploitation est de 64 508 € et le résultat net de l'exercice est de 36 924 €.**
- **La trésorerie au 31 décembre de 388 815 €, est en nette progression en comparaison à 2017, 45 % de plus grâce à une vigilance accrue du service financier. Le montant des créances est en diminution, soit près de 10 % par rapport à 2017.**

Analyse du Compte de résultat

1) Comptes de charges

Une légère augmentation générale des charges d'exploitation (+ 6 %) couplée à l'augmentation des produits d'exploitation (+ 7 %) contribue au maintien à peu près identique du résultat de l'exercice.

a) Comptes d'achats et de services extérieurs

Ce poste a diminué de 6 %, soit 302 875 € en 2018 et 321 477 € pour 2017.

b) Charges du personnel

Ce poste comprend les salaires et traitements, les charges sociales ainsi que la taxe sur les salaires et les cotisations de formation. Il comprend également la prise en charge de la part employeur de la mutuelle depuis le 1er janvier 2016 .
Ces charges ont augmenté de 10 % par rapport à 2017.

c) Les dotations aux amortissements

Elles correspondent à l'amortissement des biens d'équipement et des travaux de gestion durable de sites, acquis ou réalisés par le CEN Isère.
Ce montant de 111 208 € est à mettre en regard avec les quotes-parts sur subventions d'investissement inscrites au compte de résultat en produits d'exploitation de 60 234 €. La différence correspond à la partie autofinancée par l'association (partie du matériel informatique et des véhicules en particulier).

d) Autres charges

Ce poste est alimenté en grande partie par des charges de redevance radio concernant l'antenne de la Platière pour 1 270 €.

e) Charges exceptionnelles

La charge exceptionnelle sur opérations de capital de 46 438 € correspond, en majorité, à la mise au rebut d'actifs immobilisés, relatifs à des travaux de gestion anciens sur les sites (+ de 10 ans).

2) Comptes de produits

a) Subventions de fonctionnement

Il n'y a plus de subventions de fonctionnement depuis l'exercice 2015.

b) Subventions et produits sur projets

Cette ligne très importante dans le financement global des activités du Conservatoire (1 508 922 € soit près de 90 % du total des produits) est en légère augmentation par rapport à 2017, soit près de + 16 %. On peut rappeler pour mémoire que ces montants ne correspondent ni à ceux réellement encaissés dans l'année, ni à la totalité de ceux obtenus en 2018 à l'issue des demandes annuelles de financements mais à l'ensemble des crédits engagés sur la période. Ils comprennent donc à la fois des crédits obtenus les années passées et qui n'avaient pas été encore entièrement engagés (donc en reprise de produits constatés d'avance inscrits au précédent exercice) et à une partie seulement des nouveaux crédits obtenus l'année en cours et réellement engagés au 31 décembre.
Les «subventions projets autres» sont de l'ordre de 247 015 € contre 224 363 € en 2017. Elles correspondent aux assistances de mise en œuvre, des travaux et suivis scientifiques pour les partenaires suivants : Métro, CNR, SACO, VÉOLIA, EDF, SIAH, SMABB, SCI APRAL, SIAGA, CEN Savoie, syndicat des 4 Vallées. La part de financement de l'État est de 21 % ; la part de financement de la Région Auvergne-Rhône-Alpes est de 17 % ; la part des financements du Département de l'Isère est de 22,5 % ; les crédits des collectivités locales sont de 4 %. Les financements de l'Agence de l'Eau sont de près de 16 %.

▼ **Évolution des produits et du résultat**

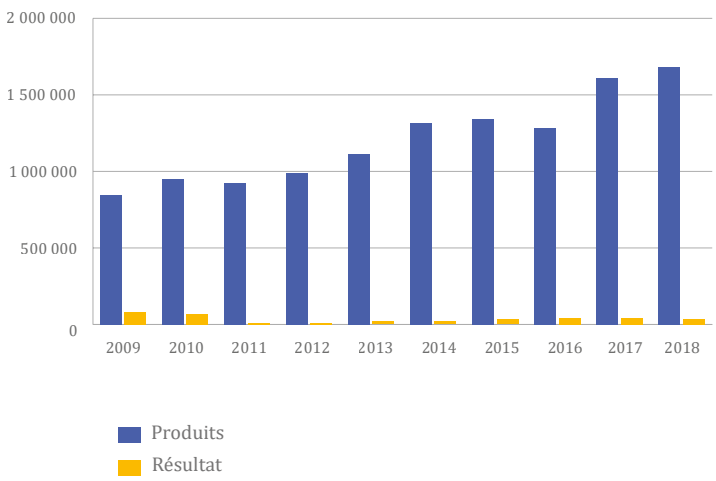

Compte de résultat 2018 et prévisionnel 2019

▼ **Variation des charges et des produits**

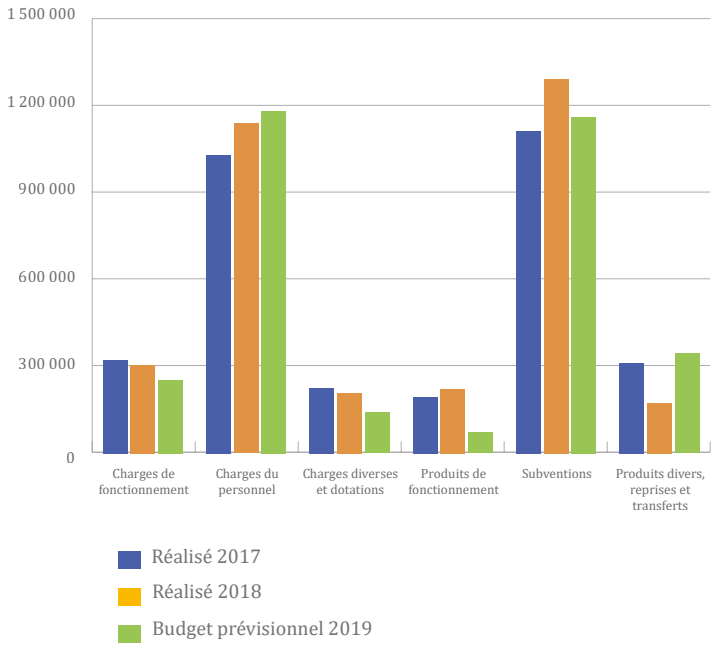

LIBELLÉS	RÉALISÉ 2017	RÉALISÉ 2018	BP 2019
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats et services extérieurs	321 477	302 875	253 610
Impôts et taxes	53 299	58 800	91 278
Salaires bruts et charges sociales	973 304	1 076 154	1 088 129
Autres charges	1 539	1 290	18 132
Charges financières	1 116		1 110
Charges exceptionnelles	94 064	76 472	3 500
Dotations aux amortissements	127 975	130 687	117 840
TOTAL CHARGES	**1 572 775**	**1 646 278**	**1 573 599**
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Ventes et prestations de services	191 974	220 793	71 900
Production immobilisée	1 226		
Subventions	1 109 087	1 288 129	1 157 688
Autres produits	81 581	60 954	167 961
Produits financiers	1 522	1 936	450
Produits exceptionnels	77 866	46 940	110 500
Reprise provisions	129 068	2 641	46 100
Transfert de charges	21 478	61 809	19 000
TOTAL PRODUITS	**1 613 802**	**1 683 202**	**1 573 599**
RÉSULTAT	**41 027**	**36 924**	

Bilan 2018

LIBELLÉS	NET 2018	NET 2017
Logiciel		28
Autres immobilisations incorp.		
Aménagements terrains	599 866	679 736
Constructions	151 267	181 221
Matériel et outillage	40 612	51 962
Matériel transport	8 145	19 202
Matériel bureau & informatique	4 438	5 773
Mobilier	2 065	3 792
Cheptel	12 705	13 224
Agenc Amng locaux	21 821	35 482
Immobilisation en cours		
Autres participations	101 230	101 230
Autres titres immobilisés	168	168
Dépôts et cautions	6 210	6 210
ACTIF IMMOBILISÉ	948 528	1 098 029
Créances diverses	65 214	19 802
Subventions et produits à recevoir	1 256 874	1 445 261
Disponibilités (banque)	388 815	268 186
Charges constatées d'avance	3 821	2 759
ACTIF CIRCULANT	1 714 724	1 736 008
TOTAL GÉNÉRAL	**2 663 252**	**2 834 037**

LIBELLÉS	NET 2018	NET 2017
Fonds associatifs	203 240	557 022
Autres réserves	513 366	118 556
Report à nouveau		
RÉSULTAT	36 924	41 027
Subv. investissement	871 991	1 008 874
FONDS PROPRES	1 625 521	1 725 479
Provision pour charges	2 235	2 235
Provision pour risques		
Provision pour indem. Retraite	190 722	171 243
Fonds dédiés	10 671	13 299
DETTES LONG TERME	203 628	186 777
Emprunt	29 162	47 725
Intérêts courus	34	34
Fournisseurs dus	50 020	40 947
Fourn. immob.		
Autres dettes	777	490
Dettes fiscales et sociales	150 697	125 701
Produits constatés d'avance	603 414	706 884
DETTES COURT TERME	834 104	921 781
TOTAL GÉNÉRAL	**2 663 252**	**2 834 037**

▼ **Répartition des financeurs 2018 (produits d'exploitation)**

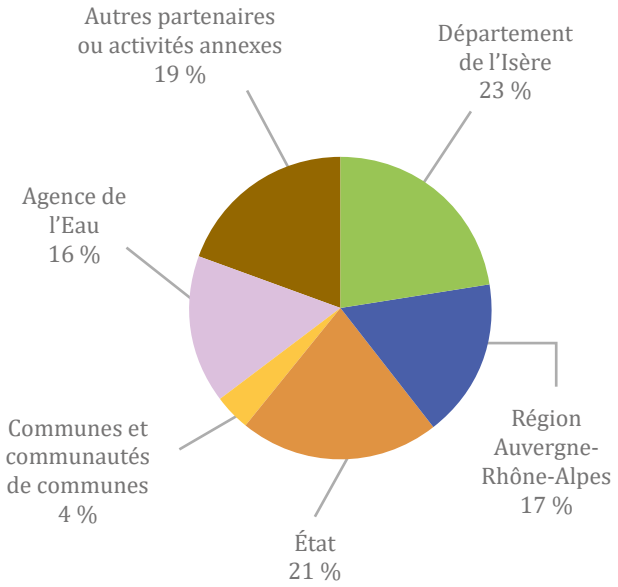

▼ **Affectation des ressources (en €) par axe stratégique**

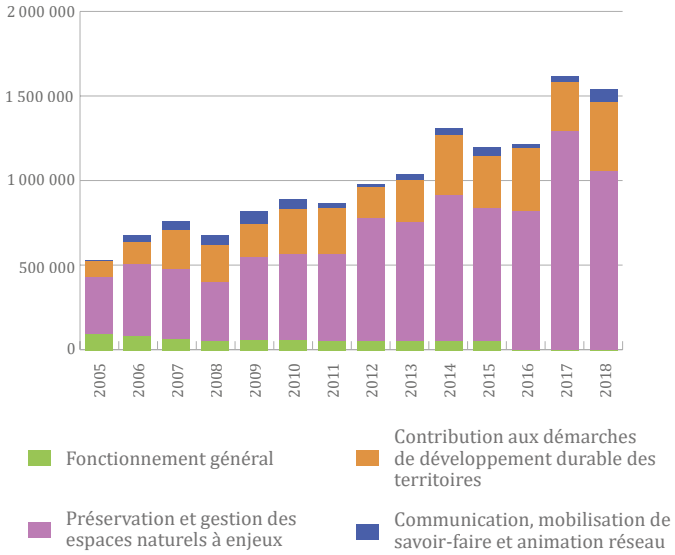

c) Reprise sur amortissement et provisions - Transfert de charges

Une reprise sur fonds dédiés de 2 628 € correspondant à des actions portées par l'antenne de la Platière.
Dans les comptes 79, transfert de charges, des mouvements significatifs d'un montant de 61 809 € : 44 508 € correspondent aux remboursements IJSS liés aux arrêts maladie avec maintien de salaire ; 14 144 € concernent les remboursements des dépenses liées aux formations et 3157 € représentent divers postes.

d) Autres produits

Le montant de 60 954 € est principalement constitué des quotes-parts sur subventions d'investissement inscrites au compte de résultat (60 234 €). Ces quotes-parts correspondent à la partie subventionnée des amortissements annuels en charges (111 180 €).

e) Produits financiers

Le montant des produits financiers, 1 936 €, représente une augmentation de 27 % par rapport à 2017 (1 522 €).

Analyse du bilan 2018

La trésorerie a été remontée par rapport à 2017. La situation a pu être inversée grâce aux suivis réguliers des demandes de versements. Elle continue à bénéficier de l'emprunt contracté en 2014.
Les créances d'exploitation (clients et autres créances) ont diminué de près de 10 %. Leur pourcentage par rapport aux produits d'exploitation a diminué comparativement à 2017.
Les produits constatés d'avance ont diminué en 2018, soit 603 414 € contre 706 884 € en 2017. Ces produits sont issus des actions non réalisées en globalité ou peu ou pas démarrées.

Perspectives 2019

L'accord trouvé entre les différents présidents des 6 CEN d'Auvergne-Rhône-Alpes pour la répartition financière de la dotation région a minimisé la baisse de financement annoncée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes (soit l'enveloppe des financements prévus pour 4 CEN répartis sur 6 CEN). Il est à noter que le budget AURA pour le CEN Isère est passé de 137 K€ à 125 K€ en 2018, et à 118 k€ (au lieu de 112,5 K€) en 2019 et ne sera plus que de 100 K€ en 2020.

Le poste d'assistante budgétaire ayant été pourvu début avril 2018, la vigilance opérée sur les demandes et les suivis de paiement auprès des partenaires financeurs a permis d'améliorer la trésorerie et cela devrait se maintenir sur 2019 à condition que les financements européens gardent une proportion faible dans notre budget total.

Comme annoncé en 2018, la gestion et le suivi des Contrats Verts et Bleus restent très complexes avec la demande de financement européen, le FEDER. Certaines actions ne se feront pas en 2019 contrairement aux engagements prévisionnels en début de contrat. Ces abandons sont principalement dus à des soucis d'assiettes d'éligibilités différentes entre les financeurs et à la complexité d'élaboration des dossiers de demande annuelle.

À ce jour de la rédaction du rapport nous n'avons aucune certitude concernant l'attribution des subventions de nos différents partenaires pour l'exercice 2019. De nouveaux partenariats et de nouvelles actions, ainsi que les opérations «en réserve» (produits constatés d'avance) laissent cependant espérer que l'équilibre budgétaire ne sera pas trop affecté en 2019. Nous sommes toutefois très attentifs à la poursuite des renouvellements des partenariats naissants et à la prospection de nouvelles sources de financement comme le mécénat. ●

2019 Soutien individuel

Je souhaite soutenir les actions du Conservatoire

- en m'abonnant au bulletin d'information du CEN Isère .....10 €
- en devenant membre bienfaiteur ..... €
- en versant un don manuel de soutien de ..... €

Total de ma contribution pour l'année 2019 : .....€

Nom .....

Prénom .....

Adresse .....

.....

Courriel .....

.....

Fait à .....

le .....

Signature

Pour l'adhésion des associations, communes et groupements de communes, s'adresser au secrétariat du Conservatoire.

Avenir Conservatoire d'espaces naturels Isère

2, rue des Mails • 38120 Saint-Égrève
04 76 48 24 49 • 04 76 48 24 26 (télécopie)
contact@cen-isere.org • www.cen-isere.org

Le CEN Isère est membre des réseaux nationaux Conservatoires d'espaces naturels et Réserves naturelles de France

Conservatoires d'espaces naturels

Réserves Naturelles DE FRANCE

Responsable de la publication
Céline Balmain
Coordination et mise en page
Anouk Merlin
Maquette
Aude Wenes Graphisme et Communication • www.audewenes.com

L'ensemble de l'équipe du CEN Isère a participé à la réalisation et à la relecture de ce numéro.

Bulletin tiré à 1450 exemplaires
par l'imprimerie Notre-Dame.
ISBN 978-2-9557116-3-7
ISSN 2276-0598
Dépôt légal : juin 2019

N. Biron - CEN Isère